

*Ce document est la partie du « Plan général de protection » du TCVGD qui concerne les cours. La version complète du « Plan de protection » sera disponible sur notre site internet ([www.tcvgd.ch](http://www.tcvgd.ch)) et au club dès le lundi 4 mai 2020.*

### 3. Mesures pour l'enseignement du tennis

#### 3.1. Responsabilité

Les joueurs de tennis et les juniors acceptent et respectent les mesures ordonnées par le TCVGD ; dans le cadre de cours de tennis adultes et juniors, privé et collectif :

- Les professeurs de tennis et moniteurs sont responsables de l'application des mesures de protection définies par le TCVGD.
- Les leçons incluant des personnes de plus de 65 ans sont limitées à 2 personnes + le professeur.
- Les cours adultes sont autorisés jusqu'à 4 joueurs + le professeur (par décision du Comité du 02.05.20).
- La capacité des cours juniors est réduite et limitée à 4 juniors + le professeur de tennis.
- Les entraînements et formes d'enseignement sont adaptés.

#### 3.2. Eloignement physique et taille maximale des groupes

Respect des distances physiques :

- Distance minimale de 2 mètres entre les personnes présentes et/ou 10m<sup>2</sup> par personne.
- Rassemblements interdits.
- Pas de contact physique.
- Les joueurs peuvent entrer sur le terrain uniquement lorsque tous les joueurs du cours précédent sont sortis.
- Aucun parent ou accompagnant ne peut entrer sur le court de tennis.
- Un marquage au sol peut être mis en place afin de faire respecter les distances minimales.

#### 3.3. Respect des règles d'hygiène

Les joueurs de tennis et juniors qui prennent des cours s'engagent à accepter et respecter les mesures de protection et règles d'hygiène mises en place par le TCVGD :

- Les professeurs de tennis respectent les mesures d'hygiène et mettent à la disposition des joueurs/juniors prenant des cours une solution hydroalcoolique.
- Les poignées des paniers de balles et les autres matériels pédagogiques sont régulièrement désinfectés.
- Les juniors et joueurs prenant des cours ne ramassent pas les balles manuellement mais utilisent les paniers.
- Chaque joueur doit venir avec sa gourde personnelle et remplie (pas de remplissage d'eau aux fontaines possible).
- Pas d'échange de matériel durant la leçon.

#### 3.4. Entraînements annoncés

- Les cours privés et les cours collectifs adultes et juniors sont annoncés sur le tableau des réservations Ballejaune.

- La responsable de l'école de tennis, en collaboration avec les moniteurs et professeurs, tient un registre rigoureux des présences concernant les participants présents à tous les cours.
- Les leçons incluant des personnes de plus de 65 ans sont limitées à 2 personnes + le professeur.

### 3.5. Information des clients

Information donnée aux joueurs de tennis et aux autres personnes concernées sur les mesures prises :

- La partie du « Plan de Protection » du TCVGD qui concerne les cours a été communiquée le 2 mai 2020 aux participants des cours juniors (représentant légal pour les mineurs) via le canal suivant : mailing général adressé aux parents des juniors inscrits aux cours.